

DECISION N°04 /SP/PC/ARPT DU 12 AVRIL 2010

RELATIVE AU RETRAIT DEFINITIF DE L'AUTORISATION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION DES SERVICES INTERNET OCTROYEE A LA SOCIETE ADVANCED ACCESS NETWORKS SARL

Le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT),

- Vu la loi n°2000-03 du 5 Joumada El Oula 1421 correspondant au 5 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications;
 - Vu les décrets présidentiels portant désignation de la Présidente du Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications et des membres du Conseil ;
 - Vu le décret exécutif n° 05-98 du 09 Safar 1426 correspondant au 20 mars 2005 complétant le décret exécutif n° 01-123 du 15 Safar 1422 correspondant au 9 mai 2001 relatif au régime d'exploitation applicable à chaque type de réseau, y compris radioélectrique et aux différents services de télécommunications ;
 - Vu le décret exécutif 05-99 du 09 Safar 1426 correspondant au 20 mars 2005 modifiant et complétant le décret exécutif 03-37 du 11 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 13 janvier 2003 fixant le montant de la redevance applicable aux opérateurs titulaires d'autorisations pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de télécommunications et/ou la fourniture des services de télécommunications ;
 - Vu le Règlement Intérieur de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications ;
 - Vu le cahier des charges définissant les conditions et modalités d'établissement et d'exploitation des services Internet ;
 - Vu la décision du Conseil de l'ARPT n°03/SP/PC/ARPT/ 05 du 15 février 2005 relative à la procédure d'autorisation applicable aux opérateurs ;
 - Vu la décision du Conseil de l'ARPT n°04/SP/PC/ARPT/ 05 du 15 février 2005 relative à la procédure interne pour l'étude de la demande d'autorisation applicable aux opérateurs ;
 - Vu l'autorisation n° 20 /ARPT/SI/2004 octroyée par l'ARPT en date du 22 /11/2004 à la société ADVANCED ACCESS NET WORKS,
- ❖ Considérant la demande de retrait de ladite autorisation introduite par la société ADVANCED ACCESS NET WORKS SARL en date du 15/12/2009 ;
 - ❖ Considérant la délibération du Conseil de l'ARPT lors de sa réunion du 12 avril 2010 (PV n° 26) ;

Décide

Article 1 :

L'autorisation N°20/ARPT/SII/2004 délivrée en date du 22 novembre 2004 à la société ADVANCED ACCESS NETWORKS SARL pour l'établissement et l'exploitation des services internet est retirée.

Article 2 :

Le Directeur Général est chargé du suivi de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter de la date de sa notification et sera publiée sur le site Web de l'ARPT.

Pour le Conseil

La présidente

M^{me} Zohra DERDOURI